

NORME
INTERNATIONALE

ISO/CEI
10026-4

Première édition
1995-04-15

**Technologies de l'information —
Interconnexion de systèmes ouverts
(OSI) — Traitement transactionnel réparti:
Formulaire de déclaration de conformité
d'une instance de protocole (PICS)**

*Information technology — Open Systems Interconnection — Distributed
Transaction Processing: Protocol Implementation Conformance Statement
(PICS) proforma*



Numéro de référence
ISO/CEI 10026-4:1995(F)

Sommaire

1	Domaine d'application.....	1
2	Références normatives.....	1
2.1	Recommandations Normes internationales identiques.....	1
2.2	Paires de Recommandations Normes internationales équivalentes par leur contenu technique	1
3	Définitions.....	2
3.1	Définitions relatives aux tests de conformité.....	2
3.2	Définitions relatives au modèle de traitement transactionnel	2
3.3	Définitions relatives aux formulaires PICS de traitement transactionnel	2
4	Abréviations.....	2
5	Conformité.....	2
6	Description du formulaire.....	3
6.1	Identification des formulaires PICS.....	3
6.2	Revendication de conformité.....	3
6.3	Support des unités fonctionnelles, des limites et des mécanismes.....	3
6.4	Support d'APDU de traitement transactionnel.....	3
6.5	Dépendances entre couches multiples.....	3
7	Notations définies pour le formulaire.....	3
7.1	Colonne de numérotation de la déclaration PICS	3
7.2	Colonne des items (Item)	4
7.3	Colonne des références (Reference)	4
7.4	Colonne des statuts (Status).....	4
7.5	Colonne des supports (Support).....	4
7.6	Colonne des renvois (Cross Reference).....	4
7.7	Colonne des valeurs (VALUES).....	5
7.8	Colonne des observations (Comment).....	5
7.9	Entrées dans les colonnes.....	5
8	Numérotation dans un formulaire PICS.....	6

© ISO/CEI 1995

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

ISO/CEI Copyright Office • Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Version française tirée en 1996

Imprimé en Suisse

9	Remplissage des formulaires PICS	6
Annexe A	– Formulaire de déclaration de conformité d'une instance de protocole (PICS) pour le traitement transactionnel réparti OSI	7
A.1	Identification	10
A.2	Claimed conformance to Recommendations Standards	11
A.3	Functional units, limits and protocol mechanisms	12
A.4	TP protocol – General	17
A.5	TP protocol – Support of the dialogue functional unit.....	17
A.6	TP protocol – Support of the shared control functional unit.....	22
A.7	TP protocol – Support of the polarized control functional unit	23
A.8	TP protocol – Support of the handshake functional unit	23
A.9	TP protocol – Support of the commit functional unit	25
A.10	TP protocol – Support of the recovery functional unit	27
A.11	Multi-layer dependencies.....	29
Annexe B	– Détail des capacités de mise en œuvre.....	31

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 10026-4:1995](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/970212e8-5b38-4fcf-b5a2-f0e237997bef/iso-iec-10026-4-1995)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/970212e8-5b38-4fcf-b5a2-f0e237997bef/iso-iec-10026-4-1995>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et la CEI (Commission électrotechnique internationale) forment ensemble un système consacré à la normalisation internationale considérée comme un tout. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de la CEI participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des différents domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de la CEI collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales ou non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et la CEI participent également aux travaux.

Dans le domaine des technologies de l'information, l'ISO et la CEI ont créé un comité technique mixte, l'ISO/CEI JTC 1. Les projets de Normes internationales adoptés par le comité technique mixte sont soumis aux organismes nationaux pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des organismes nationaux votants.

La Norme internationale ISO/CEI 10026-4 a été élaborée par le comité technique mixte ISO/CEI JTC 1, *Technologies de l'information*, sous-comité SC-21, *Interconnexion des systèmes ouverts, gestion des données et traitement distribué ouvert*, en collaboration avec l'IUT-T. Le texte identique est publié en tant que Recommandation IUT-T X.863.

L'ISO/CEI 10026 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Technologies de l'information — Interconnexion de systèmes ouverts (OSI) — Traitement transactionnel réparti*:

- *Partie 1: Modèle OSI TP*
- *Partie 2: Service OSI TP*
- *Partie 3: Spécification du protocole*
- *Partie 4: Formulaire de déclaration de conformité d'une instance de protocole (PICS)*
- *Partie 5: Formulaire et guide d'élaboration des contextes d'application utilisant OSI TP*
- *Partie 6: Transfert de données non structuré*
- *Partie 7: File d'attente de message*
- *Partie 8: RPC transactionnel*

L'annexe A fait partie intégrante de la présente partie de l'ISO/CEI 10026. L'annexe B est donnée uniquement à titre d'information.

Introduction

La présente Recommandation | Norme internationale pour le traitement transactionnel réparti OSI (TP) fait partie d'un ensemble de Recommandations | Normes internationales qui ont été établies pour faciliter l'interconnexion des systèmes informatiques. Dans cet ensemble, elle est en relation avec d'autres Recommandations | Normes internationales conformément à la définition du modèle de référence pour l'interconnexion de systèmes ouverts (Rec. UIT-T X.200 | ISO 7498-1). Le modèle de référence subdivise le champ d'application de cette interconnexion en une série de couches de spécification ayant chacune des dimensions maniables.

Le but de l'interconnexion de systèmes ouverts est de permettre, avec un minimum d'accords techniques extérieurs aux présentes spécifications, l'interconnexion de systèmes informatiques:

- a) issus de constructeurs différents;
- b) gérés par des systèmes différents;
- c) présentant différents niveaux de complexité; et,
- d) mettant en œuvre des techniques différentes.

Les Recommandations | Normes internationales pour le traitement OSI TP définissent un modèle TP, un service TP et spécifient un protocole de communications TP qui est disponible dans la couche application du modèle de référence OSI. Le service TP appartient à la catégorie définie dans la norme relative à la structure de la couche application. Il concerne les informations identifiables que l'on peut mettre en relation avec des transactions, ce qui peut mettre en jeu deux ou plus de deux systèmes ouverts.

Les Recommandations | Normes internationales pour le traitement OSI TP définissent un service TP de base. Elles fournissent suffisamment de facilités pour gérer le traitement transactionnel et établissent un cadre général pour la coordination entre multiples ressources TP dans des systèmes ouverts distincts.

Les Recommandations | Normes internationales pour le traitement OSI TP ne spécifient pas l'interface avec des ressources locales ou des facilités d'accès fournies à l'intérieur du système local. Une étude en détail de l'accès aux ressources locales et de leur gestion pourra cependant conduire à quelques compléments dans une future version révisée de ces Recommandations | Normes internationales.

Pour évaluer la conformité d'une instance particulière, il est nécessaire de disposer d'une déclaration indiquant les capacités et options qui ont été mises en œuvre pour un protocole OSI donné. Une telle déclaration est appelée déclaration de conformité d'une instance de protocole (PICS) (*protocol implementation conformance statement*).

L'Annexe A sur le formulaire PICS a été conçue de manière à constituer une section autonome de la présente Recommandation | partie de l'ISO/CEI 10026 qui sera utilisée lors des essais et des approvisionnements.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/IEC 10026-4:1995

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/970212e8-5b38-4fcf-b5a2-f0e237997bef/iso-iec-10026-4-1995>

NORME INTERNATIONALE

RECOMMANDATION UIT-T

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION –
INTERCONNEXION DE SYSTÈMES OUVERTS (OSI) –
TRAITEMENT TRANSACTIONNEL RÉPARTI: FORMULAIRE DE
DÉCLARATION DE CONFORMITÉ D'UNE INSTANCE DE PROTOCOLE (PICS)**

1 Domaine d'application

La présente Recommandation | Norme internationale définit le formulaire PICS de déclaration de conformité d'une instance du protocole de traitement transactionnel réparti, conformément aux spécifications applicables de la Rec. UIT-T X.862 | ISO/CEI 10026-3 et en accord avec les prescriptions applicables de la Rec. X.291 du CCITT | ISO/CEI 9646-2. La présente Recommandation | partie de l'ISO/CEI 10026 fournit le mode d'emploi détaillé de ce formulaire. Les réalisateurs d'instances réputées conformes à la Rec. UIT-T X.862 | ISO/CEI 10026-3 doivent remplir ce formulaire au titre des conditions de conformité. Le degré de détail requis dans le formulaire est plus grand que celui de la spécification de protocole car il exige des détails permettant d'identifier de façon unique l'instance et le fournisseur.

NOTE – Les formulaires de déclaration PICS se rapportent à des normes de base et uniquement à des normes de base. La structure des déclarations PICS pourra être augmentée et raffinée pour d'autres documents (par exemple pour les profils normalisés internationaux (ISP) (*international standard profiles*) faisant appel aux normes de base [par exemple à des déclarations PICS à profil normalisé international (ISPICS)].

2 Références normatives

Les Recommandations et Normes internationales suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Recommandation | Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toutes Recommandations et Normes sont sujettes à révision et les parties prenantes aux accords fondés sur la présente Recommandation | Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des Recommandations et Normes énumérées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur. Le Bureau de la normalisation des télécommunications de l'UIT tient à jour une liste des Recommandations UIT-T actuellement en vigueur.

Les références utilisées pour le présent formulaire PICS de traitement transactionnel sont indiquées dans la Rec. X.860 du CCITT | ISO/CEI 10026-1 (Modèle TP) ainsi que dans la liste ci-après.

2.1 Recommandations | Normes internationales identiques

- Recommandation UIT-T X.225¹⁾ | ISO/CEI 8327-1:…¹⁾, *Technologie de l'information – Interconnexion de systèmes ouverts – Protocole de session de base en mode connexion: Spécification du protocole.*
- Recommandation UIT-T X.226 | ISO/CEI 8823-1:1994, *Technologie de l'information – Interconnexion de systèmes ouverts – Protocole de présentation en mode connexion: Spécification du protocole.*

2.2 Paires de Recommandations | Normes internationales équivalentes par leur contenu technique

- Rec. X.290 du CCITT (1992) | ISO/CEI 9646-1:1994, *Technologie de l'information – Interconnexion de systèmes ouverts – Cadre général et méthodologie des tests de conformité OSI – Partie 1: Concepts généraux.*
- Rec. X.291 du CCITT (1992) | ISO/CEI 9646-2:1994, *Technologie de l'information – Interconnexion de systèmes ouverts – Cadre général et méthodologie des tests de conformité OSI – Partie 2: Spécification des suites de tests abstraites.*
- Rec. UIT-T X.862 (1993) | ISO/CEI 10026-3:1992, *Technologie de l'information – Interconnexion de systèmes ouverts – Traitement transactionnel réparti – Partie 3: Spécification du protocole.*

¹⁾ Auparavant textes équivalents; seront republiés comme texte commun.

3 Définitions

Pour les besoins de la présente Recommandation | Norme internationale, les définitions suivantes s'appliquent.

3.1 Définitions relatives aux tests de conformité

La présente Recommandation | Norme internationale utilise les termes suivants, qui sont définis dans la Rec. X.290 du CCITT | ISO/CEI 9646-1:

- a) formulaire PICS;
- b) déclaration de conformité d'une instance de protocole (PICS).

3.2 Définitions relatives au modèle de traitement transactionnel

Les termes utilisés dans la présente Recommandation | Norme internationale sont définis dans la Rec. X.860 du CCITT | ISO/CEI 10026-1, à l'exception des suivants.

3.3 Définitions relatives aux formulaires PICS de traitement transactionnel

Pour les besoins de la présente Recommandation | Norme internationale, les définitions suivantes s'appliquent:

3.3.1 émetteur: Nœud qui produit et transmet une APDU de traitement transactionnel ou un paramètre de cette unité.

3.3.2 récepteur: Nœud qui reçoit et interprète une APDU de traitement transactionnel ou un paramètre de cette unité.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

4 Abréviations

Les abréviations utilisées dans la présente Recommandation | Norme internationale sont définies dans la Rec. X.860 du CCITT | ISO/CEI 10026-1 ainsi que dans l'article 7 de la présente Recommandation | Norme internationale.

De plus, l'abréviation suivante, utilisée dans la présente Recommandation | Norme internationale, est définie dans la Rec. X.290 du CCITT | ISO/CEI 9646-1:

- PICS

La présente Recommandation | Norme internationale utilise les abréviations suivantes:

- | | |
|--------|--|
| FU | Unité fonctionnelle (<i>functional unit</i>) |
| ISP | Profil normalisé international (<i>international standardized profile</i>) |
| ISPICS | Déclaration de conformité d'une instance de profil ISP (<i>ISP implementation conformance statement</i>) |
| Rcv | Récepteur (<i>receiver</i>) |
| Sdr | Émetteur (<i>sender</i>). |

5 Conformité

Une déclaration PICS conforme doit être techniquement équivalente au formulaire PICS publié par l'UIT-T, l'ISO et la CEI (voir l'Annexe A) et doit conserver la numérotation et l'ordre des items du formulaire PICS UIT-T | ISO/CEI.

Une déclaration PICS conforme à la présente Recommandation | Norme internationale doit:

- a) décrire une instance qui est conforme à la Rec. UIT-T X.862 | ISO/CEI 10026-3;
- b) être présentée sur un formulaire PICS conforme, rempli conformément aux instructions indiquées aux articles 7 et 9; et
- c) donner les renseignements nécessaires pour identifier de façon unique aussi bien le fournisseur que l'instance.

6 Description du formulaire

Le formulaire défini dans l'Annexe A est subdivisé en sections comme suit:

- a) identification du formulaire PICS;
- b) revendication de conformité;
- c) support des unités fonctionnelles, des limites et des mécanismes;
- d) support des APDU de traitement transactionnel;
- e) dépendances entre couches multiples.

6.1 Identification des formulaires PICS

Le paragraphe A.1 du formulaire comprend:

- la date de la déclaration PICS;
- les détails relatifs au fournisseur et à l'instance, apportant un certain nombre d'items d'information qui permettent d'identifier de façon unique une instance et le fournisseur de la déclaration PICS.

6.2 Revendication de conformité

Le paragraphe A.2 du formulaire contient des informations concernant les numéros de version du protocole, les amendements et les rectificatifs techniques qui ont été inclus dans l'instance.

6.3 Support des unités fonctionnelles, des limites et des mécanismes

Le paragraphe A.3 identifie les unités fonctionnelles supportées par l'instance selon les modes d'exploitation possibles. Il comprend également l'indication des rôles et des mécanismes mis en œuvre.

NOTE – Le formulaire défini dans l'Annexe B pourra être utilisé pour préciser toutes limitations affectant l'instance, comme des limites apportées au nombre de dialogues concurrents et de branches de transaction pouvant être supporté, ainsi que toutes limites de longueur des APDU.

6.4 Support d'APDU de traitement transactionnel

Les paragraphes A.4 à A.10 constituant la majeure partie de la déclaration PICS déterminent les champs de PDU à instancier. Cela nécessite une déclaration des valeurs supportées et une référence à de plus amples détails pour un grand nombre de champs.

6.5 Dépendances entre couches multiples

Le paragraphe A.11 porte sur l'identification du support des normes OSI utilisées ou impliquées par le protocole OSI TP.

7 Notations définies pour le formulaire

De façon à réduire la taille des tableaux dans le formulaire PICS, des notations ont été introduites. Elles ont permis d'utiliser une présentation à colonnes multiples, intitulées comme suit: numérotation de la déclaration PICS, nom d'item, référence (à l'article approprié d'ISO/CEI 10026-3), statut, support, renvoi (à un autre article du formulaire, le cas échéant), valeurs (VALUES) et observations. Certaines de ces colonnes sont subdivisées afin d'indiquer séparément le statut ou le support comme émetteur («Sdr») (*sender*) ou récepteur («Rcv») (*receiver*). Chacune de ces colonnes est définie ci-après.

7.1 Colonne de numérotation de la déclaration PICS

Cette colonne contient un numéro de série qui augmente régulièrement jusqu'en bas du tableau pour permettre d'identifier chaque ligne de celui-ci (voir l'article 8).

7.2 Colonne des items (Item)

Cette colonne contient une identification de l'item visé par cette ligne du tableau; les APDU de traitement transactionnel, les champs ou sous-champs de ces unités ou les rôles constituent des exemples d'items.

7.3 Colonne des références (Reference)

Cette colonne contient une référence à un article de la Rec. UIT-T X.862 | ISO/CEI 10026-3 qui spécifie l'item visé par cette ligne du tableau.

Lorsque la Rec. UIT-T X.862 | ISO/CEI 10026-3 fait simplement référence à la Rec. X.861 du CCITT | ISO/CEI 10026-2 pour la définition des champs d'APDU de traitement transactionnel, la référence à l'article applicable de la Rec. X.861 du CCITT | ISO/CEI 10026-2 est également ajoutée (entre parenthèses). Cela n'implique pas que la conformité à la définition du service soit requise mais a plutôt pour objet de fournir quelques renseignements didactiques supplémentaires.

7.4 Colonne des statuts (Status)

Le statut est défini dans la Rec. UIT-T X.862 | ISO/CEI 10026-3. Cette colonne indique le niveau de support requis pour la conformité à la Rec. UIT-T X.862 | ISO/CEI 10026-3. Ces statuts sont détaillés ci-dessous:

- «m» Support obligatoire, requis pour la conformité à la Rec. UIT-T X.862 | ISO/CEI 10026-3.
- «d» Support obligatoire, requis pour la conformité à la Rec. UIT-T X.862 | ISO/CEI 10026-3. Une valeur par défaut est définie dans la spécification en notation ASN.1 et, pour cette valeur spéciale, un émetteur peut omettre ce paramètre lorsqu'il s'agit de cette valeur. Un récepteur doit interpréter l'omission d'une valeur explicite de ce paramètre comme impliquant cette valeur par défaut.
- «o» Support facultatif, autorisé pour la conformité à la Rec. UIT-T X.862 | ISO/CEI 10026-3. Mais si ce statut est instancié, il doit impérativement être conforme aux spécifications et aux restrictions indiquées dans la Rec. UIT-T X.862 | ISO/CEI 10026-3. Ces restrictions peuvent avoir une incidence sur la proposition d'options par d'autres paramètres.
- «o.n» La notation o.<n> signifie qu'au moins un élément du groupe n doit être instancié (où <n> est un entier positif).
- «cn» Support conditionnel, selon ce qui est indiqué par l'expression du prédicat relatif à cn (où <n> est un entier positif).
- «n/a» Item non applicable.

Le cas échéant, cette colonne se subdivise en deux rôles: émetteur (Sdr) et récepteur (Rcv).

7.5 Colonne des supports (Support)

La colonne des supports doit être remplie par le fournisseur ou par le réalisateur de l'instance afin d'indiquer le niveau de prise en charge de chaque item dans le rôle d'émetteur et de récepteur. Lorsqu'une colonne porte la notation "n/a" en préimpression (entrée non applicable), aucune information ne doit être insérée à cette position. Dans les autres cas, les entrées seront conformes au 7.9.

7.6 Colonne des renvois (Cross Reference)

Cette colonne contient un renvoi à un autre article de ce document qui traite plus en détail l'item représenté par une ligne de tableau. Si un tel article n'existe pas, cela sera précisé:

- par l'entrée «n/a» pour les tableaux relatifs à des APDU de traitement transactionnel ou pour des détails d'APDU de traitement transactionnel;
- par l'absence de cette colonne dans le cas d'autres tableaux.

7.7 Colonne des valeurs (VALUES)

Cette colonne est subdivisée en une sous-colonne «statut» (indiquant les valeurs autorisées selon les spécifications de la Rec. UIT-T X.862 | ISO/CEI 10026-3) et en une sous-colonne «support» qui doit être remplie par le fournisseur ou par le réalisateur de l'instance afin d'indiquer toute éventuelle restriction apportée aux valeurs supportées par l'instanciation de chaque item dans le rôle d'émetteur ou de récepteur. Si cette colonne porte la notation «n/a» (entrée non applicable) en préimpression, aucune entrée ne doit être insérée à cette position. Dans les autres cas, les entrées seront conformes au 7.9.

La notation suivante est utilisée pour exprimer, dans la colonne valeurs (VALUES), les valeurs permises ou instanciées des paramètres.

- Pour les types BITSTRING (chaîne binaire) – Par exemple 01100 où le bit le plus à gauche est émis et reçu en premier. La valeur 0 signifie que le bit placé à cette position doit être forcé à 0 et la valeur 1 qu'il doit l'être à 1. Un x indique que le bit placé à cette position peut être mis à 0 ou à 1. «Any» indique toute valeur valide de ce type. Le nombre d'éléments binaires représentés correspond au nombre de bits significatifs.
- Pour chaque type ENUMERATED (énuméré) – On utilise la représentation des valeurs en nombres entiers. Un certain nombre de valeurs peuvent être énumérées avec une séparation par virgules (par exemple 1,2,5,8). Une gamme de valeurs peut être indiquée par les limites inférieure et supérieure de cette gamme, séparées par un tiret (par exemple, 1-4 correspond à 1,2,3,4). «Any» indique toute valeur valide de ce type.

7.8 Colonne des observations (Comment)

Cette colonne est laissée en blanc afin que le réalisateur puisse ajouter un commentaire sur les réponses données, ou un autre renseignement utile. Si le réalisateur n'a pas d'observation à ajouter, il convient de laisser l'entrée en blanc.

7.9 Entrées dans les colonnes (standards.iteh.ai)

Le formulaire PICS a été conçu de manière que les seules entrées requises dans les colonnes «émetteur» et «récepteur» soient les suivantes:

- «Y» Oui; la caractéristique a été instanciée. Si la lettre «Y» a été insérée dans un tableau PICS, la valeur de cette entrée sera «TRUE» (vrai) lorsqu'elle sera citée dans des expressions booléennes.
- «N» Non; la caractéristique n'a pas été instanciée. Si la lettre «N» est insérée dans un tableau PICS, la valeur de cette entrée sera «FALSE» (faux) lorsqu'elle sera citée dans des expressions booléennes.
- «Ig» Ignoré; la réception de l'item n'est pas traitée comme une erreur de protocole mais est ignorée plutôt que traitée. Si les lettres «Ig» sont insérées dans un tableau PICS, la valeur de cette entrée sera «FALSE» lorsqu'elle sera citée dans des expressions booléennes.
- «Err» Erreur; la réception de l'item est traitée comme une erreur de protocole. Si les lettres «Err» sont introduites dans un tableau PICS, la valeur de cette entrée sera «FALSE» lorsqu'elle sera citée dans des expressions booléennes.

Les entrées «Ig» et «Err» ne doivent être utilisées que dans les colonnes de type «récepteur». Elles ont la même portée sémantique de conformité statique que «N». «N» ne doit jamais être utilisé dans les colonnes de type «récepteur».

Si un item est marqué «m» ou «d» dans la colonne des statuts, seule la lettre «Y» pourra être vérifiée dans la colonne des supports pour que l'instance soit conforme.

La colonne des valeurs (VALUES) nécessite la spécification de la gamme des valeurs instanciées pour l'item correspondant, éventuellement pour chaque rôle. La gamme des valeurs instanciées peut être spécifiée sous la forme des valeurs du type de données ASN.1 ou sous la forme de la séquence codée correspondante.

Les rubriques de la colonne support, ou de la sous-colonne valeurs (VALUES)/support, indiquent quelles réponses, parmi celles qui ont été indiquées ci-dessus, sont généralement applicables à la colonne. Lorsqu'une cellule a été préimprimée avec une de ces entrées suivie(s) de crochets, il y a lieu de vérifier si la réponse donnée dans l'espace entre crochets est applicable. Si aucune réponse préimprimée n'est applicable, il convient d'insérer une réponse distincte dans l'espace libre de la cellule. Une telle réponse en variante est une indication de non-conformité.

8 Numérotation dans un formulaire PICS

Chaque ligne d'une section de formulaire PICS pour laquelle il faut insérer un détail d'instanciation porte un numéro dans sa case de gauche. Ce numéro permet d'identifier de manière univoque tous les détails d'instanciation possibles à l'intérieur du formulaire PICS. La nécessité d'une telle référencement unique a été relevée par les organisations chargées des essais.

Toutes les réponses doivent être citées par la spécification de la séquence suivante:

- a) une référence au plus petit paragraphe contenant l'item considéré;
- b) une barre oblique «/»;
- c) le numéro de référence de la ligne dans laquelle la réponse apparaît;
- d) si et seulement si plus d'une seule réponse apparaît dans la ligne repérée par le numéro de référence, chaque entrée possible (lorsqu'il faut remplir le formulaire PICS) est étiquetée implicitement par les lettres a, b, c, etc., de gauche à droite et chacune de ces lettres est juxtaposée à la séquence.

9 Remplissage des formulaires PICS

Le réalisateur de l'instance doit remplir toutes les cases des colonnes intitulées «support». Il devra fournir également, sur demande, d'autres renseignements expressément indiqués.

Les cellules à remplir sont laissées en blanc dans le formulaire PICS. Toutes les cellules contenant le symbole «n/a» doivent être laissées comme dans le formulaire.

Aucune modification ne doit être apportée au formulaire en dehors du remplissage prescrit. Compte tenu du fait que le niveau de détail requis peut parfois aller au-delà de ce qui est permis par l'espace offert pour les réponses, certaines de celles-ci prévoient expressément l'adjonction d'appendices au formulaire PICS.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/IEC 10026-4:1995

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/970212e8-5b38-4fcf-b5a2-f0e237997bef/iso-iec-10026-4-1995>